

Paris, le 19 Février 2008

Copies à : - Monsieur GESLIN AFP
 - Madame ANGLARD L'ALSACE
 - Madame WEHRUNG DNA
 - Monsieur MEIGNIN 20 MINUTES

STRASBOURG – Un mobile inavouable

A la fin de l'année 2005, Madame KELLER, Maire de STRASBOURG, déclare publiquement qu'elle a décidé de stopper les implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile dans sa ville.

Au cours de l'année 2006, les opérateurs installent partout dans STRASBOURG des antennes de nouvelle génération, nommée UMTS ou 3G.

Cette installation générale correspond à peu près à un doublement des intensités de champs électromagnétiques.

Apparemment, la Ville n'a pas jugé utile d'informer la population qu'on doublait la dose.

En tout cas pas de trace.

Au début de l'hiver 2007, en liaison avec l'Association Nationale Robin des Toits, le CRIIREM procède à STRASBOURG à une campagne de mesures inopinée, c'est-à-dire sans que les opérateurs soient informés.

Elle permet de constater que l'UMTS fonctionne partout et que les intensités électromagnétiques sont souvent nettement au dessus du maximum légal, fixé dans le cadre de la compatibilité électromagnétique.

A l'occasion d'une réunion avec Robin des Toits à la Mairie, la Ville prend publiquement, devant une large représentation des médias, des engagements.

Retenons le principal.

La Ville va commander une campagne officielle de mesures au CRIIREM.

Ensuite long silence.

A l'issue du Colloque de STRASBOURG, la Ville renouvelle son engagement.

Peu après, la Ville informe Robin des Toits par courrier qu'elle revient sur sa parole.

Robin des Toits écrit à Madame KELLER le 22 Janvier 2008 pour accuser réception de la décision de renier un engagement public et l'informer que la campagne de mesures prévue aura lieu quand même. Sans la Ville.

Cette deuxième campagne, également inopinée, s'est déroulée les 13 et 14 Février 2008.

Elle confirme les résultats de la première.

L'UMTS fonctionne partout à STRASBOURG.

Les intensités de champs peuvent monter en Centre Ville jusqu'à 10 V/m.

Notons qu'un nombre croissant d'habitants déclare ne plus pouvoir supporter ces intensités.

Notons également que les pathologies spécifiques constatées partout autour des antennes se multiplient à STRASBOURG.

L'étude la plus récente en date dont l'auteur est le Docteur OBERFELD, médecin du service de santé environnementale de Salzbourg, note l'augmentation des cancers à proximité des sites d'antennes-relais.

Robin des Toits fait trois observations :

1- La Ville est informée du fait que la téléphonie mobile et les technologies de même famille, UMTS, WIFI, WIMAX, BLUE TOOTH, etc... comportent une agression sanitaire grave des êtres vivants.

Au cours du Colloque du 04 Décembre 2007, des précisions ont été fournies sur le Rapport international récapitulatif nommé BIOINITIATIVE, qui établit, pathologie par pathologie, les preuves scientifiques de la toxicité.

La Ville est tout aussi informée des dispositions qui pourraient assurer une protection de la Santé Publique.

2- La Ville dispose des références des textes légaux prioritaires d'où il résulte que le maximum légal d'intensité en France est de 3 V/m.

Les campagnes du CRIIREM, dont le Directeur Scientifique est Expert agréé du Parlement Européen et Consultant du Conseil de l'Europe, montrent que ce maximum est fréquemment et largement dépassé à STRASBOURG.

Il n'y a pas de trace d'acte public de la Ville imposant le respect de la légalité aux opérateurs.

3- Les installations de nouvelles antennes sont soumises à des obligations légales. Or la 3G (UMTS), ce n'est ni de la maintenance, ni de la mise à jour. Ce sont de nouvelles antennes.

Si la Ville a respecté la légalité, elle doit être en mesure de rendre publics quelques documents :

- les dossiers de déclarations de travaux pour chaque installation comportant les informations techniques de base qui sont dues à la population. C'est-à-dire, antenne par antenne :

- la fréquence,
- la puissance nominale ET avec gain,
- le rayon de cellule.

Les obligations légales comportent également un affichage en Mairie et sur les lieux de l'installation.

Les Strasbourgeois consultés, quelque soit leur adresse, n'ont aucune mémoire d'aucun affichage.

Une cartographie d'ensemble des implantations attesterait du suivi de la Ville.

- Une liste des réunions organisées avec la population pour l'information et la concertation avant les travaux d'implantation. Avec précision des dates et des lieux.

Les antennes étant posées dans l'ensemble de la Ville, le nombre de réunions devrait être conséquent.

Au cas où la Ville déciderait de faire face à sa responsabilité, elle a le choix entre deux niveaux :

- Si elle respecte la loi, elle doit imposer aux opérateurs le respect d'un seuil maximal d'exposition du public à 3 V/m.

- Si elle se soucie de la Santé Publique, elle doit imposer aux opérateurs le respect d'un seuil maximal d'exposition du public à 0,6 V/m.

Dans les deux cas, elle doit prévoir des contrôles réellement indépendants des opérateurs.

Ce qui peut se faire aisément au moyen de la technique récente des sondes en continu. Avec participation des Associations.

Les opérateurs déclarent que le seuil de 0,6 V/m n'est pas possible techniquement.

Il y a deux réponses :

- Une forte proportion des chiffres indiqués dans les rapports de mesures qu'ils payent est inférieur à 0,6 V/m, et souvent très nettement. Sans qu'un arrêt de fonctionnement soit indiqué.

- Un démenti concret leur est apporté depuis deux ans dans la Ville de VALENCIA en Espagne.

Dans tout un quartier, la téléphonie mobile marche normalement alors que le maximum fixé par la Ville est contrôlé en permanence.

Il est de 1 V/m tous émetteurs confondus, compris le WIFI, c'est-à-dire 0,6 V/m pour la téléphonie mobile.

La Ville de STRASBOURG a plusieurs fois déclaré que dans le domaine de la téléphonie mobile les Maires n'ont aucun pouvoir.

C'est accepter, c'est répéter la doctrine des opérateurs.

Les exemples du contraire sont nombreux.

Citons les plus récents :

- Après l'apparition de diverses pathologies, le Maire de Paris fait démonter les antennes WIFI dans un certain nombre de bibliothèques municipales,

- Après un ensemble de drames, le Maire de Lyon a décidé de faire démonter des antennes sur des groupes scolaires.

Et il a demandé une campagne de mesures au CRIIREM.

Les démontages ont commencé.

Pour éviter des drames à délai peu éloigné, la Ville de STRASBOURG serait bien inspirée de suivre cet exemple.

Robin des Toits